

# DÉFENDONS LES ANIMAUX

N°96 - décembre 2019

UN NOUVEAU  
GUIDE POUR  
UNE BELLE  
ADOPTION.

P4

TROP DE CHATS  
NON IDENTIFIÉS  
PAR LEURS  
PROPRIÉTAIRES.

P21



défense  
de  
l'animal

CONFÉDÉRATION  
NATIONALE

**STOP**  
à la maltraitance  
animale !

P13





**Valérie ROMANO,**  
Présidente de la  
Confédération Nationale  
Défense de l'Animal.

## Dites stop à la maltraitance animale.

En cette fin d'année 2019, notre Confédération a lancé sa nouvelle campagne nationale de lutte contre la maltraitance animale. Le thème s'est imposé avec la force de l'évidence après consultation des associations adhérentes en début d'année : 95 % d'entre elles ont souhaité que la Confédération s'empare fermement du sujet.

Ce plébiscite n'est pas surprenant. Nos équipes, témoins permanents des souffrances vécues par les animaux, mettent régulièrement au jour les actes de maltraitance dont ils sont victimes, avant d'alerter les autorités. Cette mission difficile, mais essentielle, s'accompagne malheureusement trop souvent de son lot de déconvenues.

Nous connaissons tous ces affaires qui commencent par des dépôts de plaintes contre des tortionnaires d'animaux et qui se terminent par des condamnations dérisoires, lorsqu'elles ne se soldent pas tout simplement par des classements sans suite. Ces expériences amères participent au sentiment diffus que, finalement, cette délinquance n'est pas prise au sérieux et que la sensibilité de l'animal n'est pas considérée.

Mais, loin de nous décourager, les déceptions ne font que renforcer notre détermination à lutter toujours plus contre la maltraitance animale.

Ce combat doit d'abord être mené sur le plan pénal, avec une répression plus dure contre les tortionnaires d'animaux. Il est aujourd'hui temps qu'ils puissent

être condamnés non plus à 2 ans, mais à 5 ans d'emprisonnement et non plus à 30 000 €, mais à 75 000 € d'amende. Certains douteront peut-être de l'intérêt d'une telle revendication, alors que les peines existantes ne sont jamais prononcées à leur maximum. Je crois toutefois que l'instauration de peines plus élevées offrirait aux juges une plus grande marge de manœuvre et les encouragerait ainsi à sanctionner plus sévèrement les actes les plus barbares. Il faut par ailleurs lutter plus efficacement contre la récidive, en instituant notamment un véritable suivi des personnes condamnées à une interdiction de détenir un animal.

Le temps de la procédure judiciaire devrait aussi être adapté à l'intérêt de l'animal victime de maltraitance. Vous le savez, entre le moment où l'animal est placé en refuge sur réquisition judiciaire et le jugement de son propriétaire, des mois, voire des années, peuvent s'écouler. Pendant ce temps, l'animal n'est pas adoptable. Cette situation est, à la fois navrante pour l'animal et coûteuse pour l'association qui doit assumer seule les frais d'hébergement, de soins et d'entretien. Un raccourcissement du délai de procédure à six mois maximum, couplé à une prise en charge par l'État des coûts

liés à l'accueil des animaux saisis, constitueraient de bonnes avancées. Voilà, en quelques mots, les grandes lignes qui traversent cette campagne. Le sujet est douloureux, les images sont âpres, mais la réalité des maltraitances animales est encore bien pire.

Heureusement, la protection animale est aussi source de joie avec nos animaux et l'affection qu'ils nous donnent. Et toutes ces belles histoires qui émaillent notre quotidien, en particulier les adoptions qui sont autant de promesses d'une vie meilleure pour nos protégés. Ce sont ces moments de bonheur qui nous donnent le courage de continuer à nous battre pour eux.

Bonne lecture et joyeuses fêtes de fin d'année à vous toutes et tous.

**Le 15 septembre 2019, la Confédération Nationale Défense de l'Animal a désigné Valérie Romano en qualité de présidente.**

**Valérie Romano préside depuis 2014 aux destinées de la SPA de la région Montcellienne, dont le refuge se situe à Montceau-les-Mines (Saône et Loire). Elle a désormais la charge du plus grand organisme national de protection animale qui, chaque jour, partout en France, nourrit et soigne plus de 30 000 animaux abandonnés, trouvés errants ou maltraités.**



4-5  
Événements

## Un nouveau guide pour une belle adoption

22  
Zoom refuge

## Des animaux abandonnés «stars» en tournage



défense  
de  
l'animal  
CONFÉDÉRATION  
NATIONALE

STOP  
À LA MAITRAITANCE  
ANIMALE

13  
Dossier

# sommaire

N°96 décembre 2019

### Actualités

- 6 La mobilisation contre l'enfer des cages.
- 7 Vous avez perdu votre animal : attention aux escroqueries !
- 8 Quid des annonces du Gouvernement sur le bien-être animal ?!
- 9 Un animal n'est pas un cadeau de Noël !
- 10 Un jeune phoque de 3 mois mis à mort par un pêcheur.
- 12 En bref.

### Actions

- 18 Mobilisation contre la chasse.
- 19 Une trop faible condamnation pour le tortionnaire de Sam, labrador lapidé et noyé !

### Zoom

- 20 Bienvenue aux nouvelles associations.
- 21 Les chats ne sont pas identifiés !

### Agir

- 23 Faites un don du cœur / Abonnement.

